

# Un territoire soucieux de la qualité de son environnement

**VOCATION** : Un territoire soucieux de la qualité de son environnement

Les questions relatives à l'environnement sont désormais très présentes dans les préoccupations des élus et des citoyens.

Les débats mondiaux autour des effets du réchauffement climatique et de l'accès à l'eau, les situations locales vécues lors de phénomènes d'inondations ou de coulées de boue, les débats passionnés portant sur l'élimination des déchets, l'implantation d'éoliennes ou les ondes électromagnétiques, ont rendu les habitants sensibles à la qualité de leur environnement quotidien.

Les sujets abordés sont difficiles à maîtriser pour les élus du territoire, notamment parce qu'ils relèvent de problématiques complexes et peuvent provoquer de vives réactions, pour partie fondées sur des argumentations solides, pour partie relevant de phénomènes de rejet a priori.

La charte du Parc, dans la continuité des chartes antérieures, propose de tracer un cadre de référence commun et partagé autour de deux grands sujets : l'eau et le changement climatique.

Ces cadres serviront de base pour que les acteurs agissent ensemble autour d'objectifs bien identifiés, traduisant la volonté des élus et des responsables concernés, et répondant aux situations propres au territoire.

Cependant, le territoire est confronté à d'autres questions environnementales, dont certaines sont aujourd'hui en grande partie gérées, comme la collecte et le traitement des déchets.

Sur ces questions, la charte du Parc propose d'accompagner les collectivités sur des demandes particulières, en cas d'évolution réglementaire ou de survenance d'événements nécessitant des réponses spécifiques.

En cohérence avec

▪ **sur le thème de l'eau**

- le SDAGE Artois-Picardie
- les Sage de l'Audomarois, du Boulonnais, du Delta de l'Aa
- le Schéma départemental de la ressource, de la production et de la distribution d'eau potable du Pas-de-Calais

▪ **sur le thème de l'énergie**

- le Plan climat régional

▪ **sur le thème des déchets**

- les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers du Pas-de-Calais et du Nord

- Assurer une gestion durable de l'eau
- Lutter contre le changement climatique
- Prévenir, anticiper et accompagner sur les questions environnementales